

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : **12/09/2025**

*Date d’Affichage : **12/09/2025**

*Conseillers en exercice : **23**

*PRÉSENTS : **14**

*VOTANTS : **19**

L’an deux mille vingt-cinq, le 18 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Monsieur Bernard GLENAT, Madame Isabelle CORNELOUP, Madame Claudine BARRIE Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints,
Madame Christel COHENDET, Madame Nadine DAGUENET, Monsieur David DUMEUNIER, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Dominique REVEILLERE, Monsieur Thierry ROUSSELET

Etaient absents excusés :

Monsieur Mohammed NIFA pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,
Monsieur Olivier SCARSETTO pouvoir à Madame Florence VILLE-VALLEE,
Madame Murielle FANOUILLE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,
Monsieur Hervé BERTRAND pouvoir à Monsieur Michel PLAIGNAUD,
Monsieur Claude COLLINEAU pouvoir à Madame Monique MORNACCO,
Monsieur Fodié DIARRA, Madame Sophie Rima GHADBAN, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Thierry LACOUR,

Madame Nadine DAGUENET a été désignée Secrétaire de séance.

DEL9 ADHESION DE LA COMMUNE DE LONGPONT-SUR-ORGE (91) AU SIGEIF

Le Conseil Municipal de Margency, à l’unanimité,

Vu les articles L.5211-18 et L.5212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5212-16 et 17 concernant les conditions d’adhésion de nouvelles collectivités ou structures à un Syndicat,

Vu la Convention de concession pour le service public de distribution de gaz signée le 28 Octobre 2022 ainsi que le contenu du cahier des charges annexé à cette convention,

Vu les statuts du SIGEIF, autorisés par arrêté préfectoral N°2014342-0031 en date du 8 décembre 2014, et notamment leur article 3 prévoyant l’admission de nouvelles communes dans le périmètre du SIGEIF,

Vu la délibération N°25-13 du 7 juillet 2025 du comité d’administration du SIGEIF autorisant l’adhésion de la Commune de Longpont-sur-Orge (91) pour la compétence d’autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz,

Vu la la délibération du conseil Municipal de la commune de Longpont-sur-Orge (91) en date du 9 avril 2025, sollicitant son adhésion au SIGEIF pour la compétence en matière de distribution publique de gaz,

Considérant l’intérêt pour la commune Longpont-sur-Orge (91) d’ adhérer au SIGEIF au titre de la compétence d’autorité organisatrice du service public de distribution de gaz,

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20250919-DEL918092025-DE
Date de télétransmission : 19/09/2025
Date de réception préfecture : 19/09/2025

DELIBERE .

Article unique : La délibération du Comité du SIGEIF autorisant l'adhésion de la commune de Longpont-sur-Orge (91) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz est approuvée à l'unanimité,

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte dès sa transmission
en Sous-Préfecture le**

Fait à Margency, le 19/09/2025

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours administratif de pouvoir devant le T.A
de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter
de sa publication ou notification.

